



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Opération dédiée à la détection des fraudes au système anti-pollution

## « AdBlue »

*Mardi 5 novembre 2024*

*Aire de contrôle de Plombières-lès-Dijon - A38*

# BILAN

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique, en collaboration avec Atmo BFC, veille au maintien de la bonne qualité de l'air et à son amélioration continue.

La qualité de l'air de la métropole de Dijon est bonne, puisque la valeur limite réglementaire garantissant la santé humaine n'a pas été dépassée depuis 2008 pour les oxydes d'azote, et la future nouvelle valeur réglementaire, deux fois plus drastique, est déjà respectée depuis 2019.

Depuis le 1er janvier 2014 et la norme Euro VI, la technologie SCR avec Adblue est obligatoire pour tous les constructeurs.

Bien que vertueux, ce système fait l'objet de fraudes pour faire l'économie de l'AdBlue. En effet, dans une recherche de rentabilité économique maximale, et même s'il convient de rappeler que la majorité des entreprises de transport s'inscrit dans une démarche respectueuse de la législation en vigueur, certaines d'entre-elles ont recours à de multiples procédés pour se soustraire au respect de ces obligations (fonctionnement sans AdBlue avec leurre du calculateur du moteur...). Ces comportements ont une répercussion néfaste sur la qualité de l'air et d'autant plus lorsqu'ils sont commis dans les zones préservées des ZFE.

C'est dans ce cadre que s'est inscrit l'opération de contrôle du mardi 5 novembre 2024. Elle a été menée par cinq Contrôleurs des Transports Terrestres et plusieurs agents du Service de la Transition Écologique de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Ces derniers ont été assistés par les gendarmes de la Brigade Motorisée de Velars-Sur-Ouche et du Groupe de Lutte Contre les Fraudes.



## Voici le bilan de cette opération :

- 10 poids-lourds contrôlés
- 1 défaut de contrôle technique
- 1 défaut d'arrimage
- 1 visite du chronotachygraphe périmée
- 1 conducteur testé positif aux stupéfiants
- 1 véhicule envoyé en concession pour vérification du système "AdBlue"

